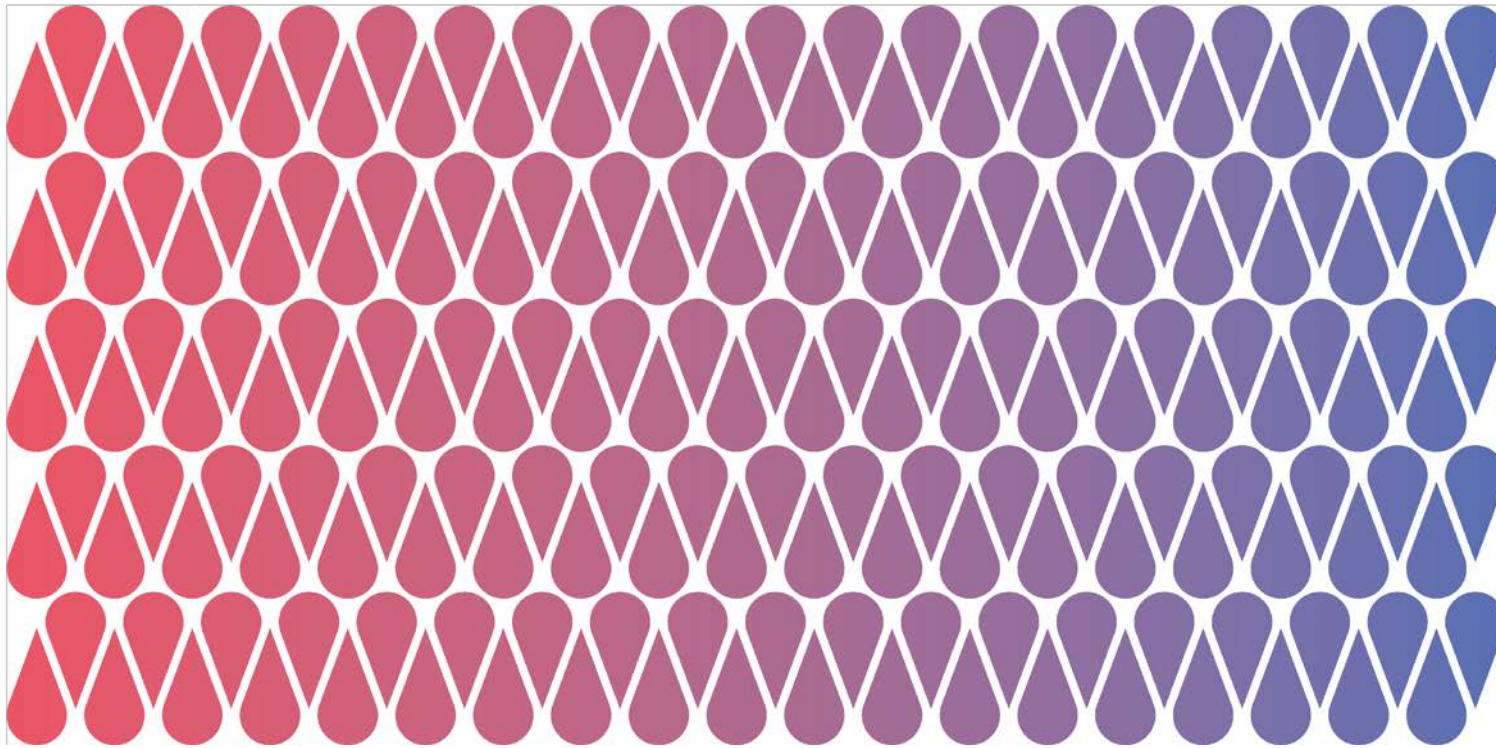


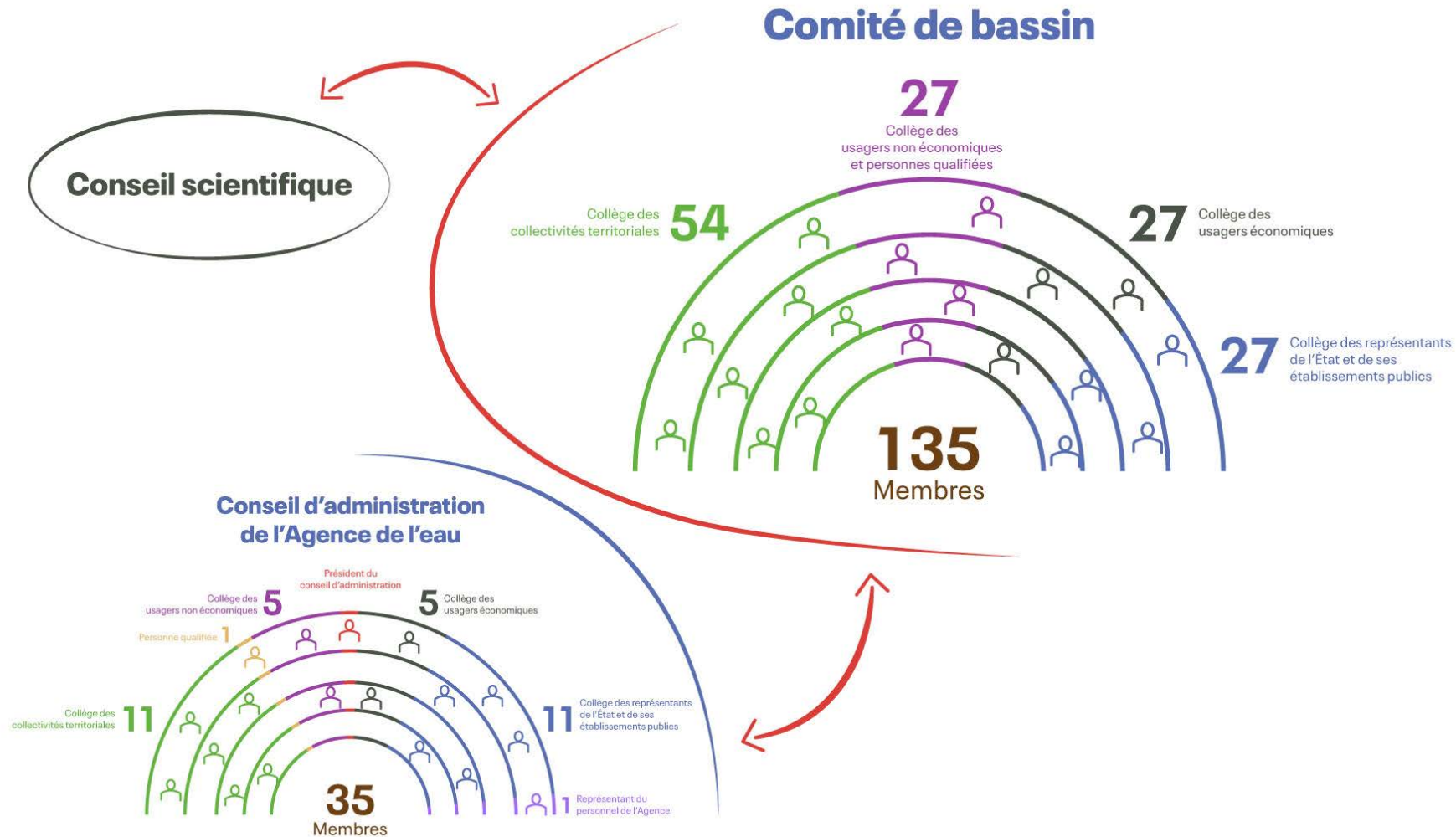


Le Comité de bassin et l'agence de l'eau Adour-Garonne

La gouvernance de la politique de l'eau

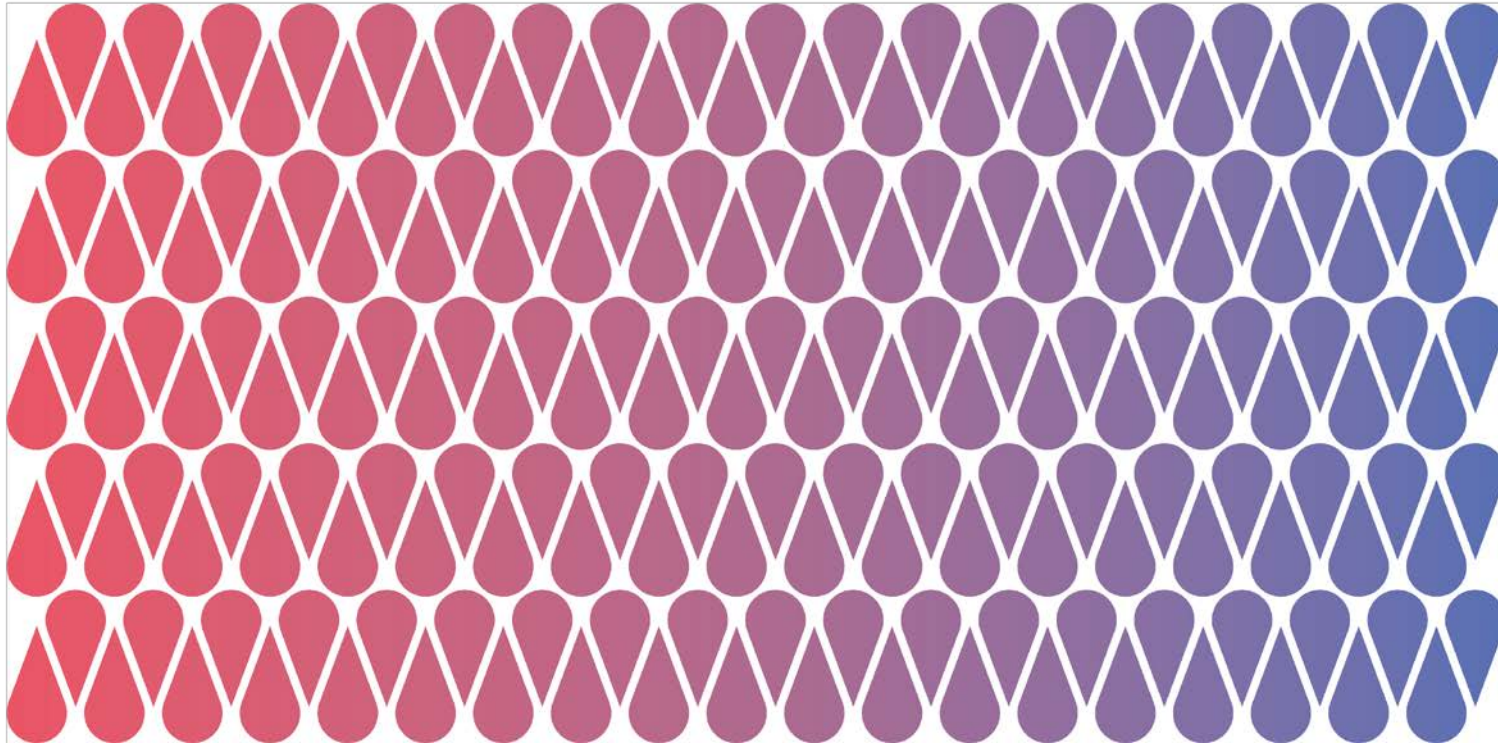


Gouvernance de la politique de l'eau



Le parlement de l'eau :

Le comité de bassin



Composition du comité de bassin Adour Garonne

135 membres ; Président élu par le CB

54 membres 

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PARLEMENTAIRES

Parlementaires,
représentant des régions,
des départements,
des communes
(rurales, de montagne
et du littoral),
des groupements de
communes
et agglomérations
de + de 100 000 hab, EPTB
SAGE, etc.

27 membres 

Sous COLLÈGE DES USAGERS ÉCONOMIQUES

Représentant de
l'agriculture,
de l'industrie,
de l'hydroélectricité,
des distributeurs d'eau

27 membres 

Sous COLLÈGE DES USAGERS NON ÉCONOMIQUES

Représentant des
associations de protection de
la nature,
de consommateurs

Usagers

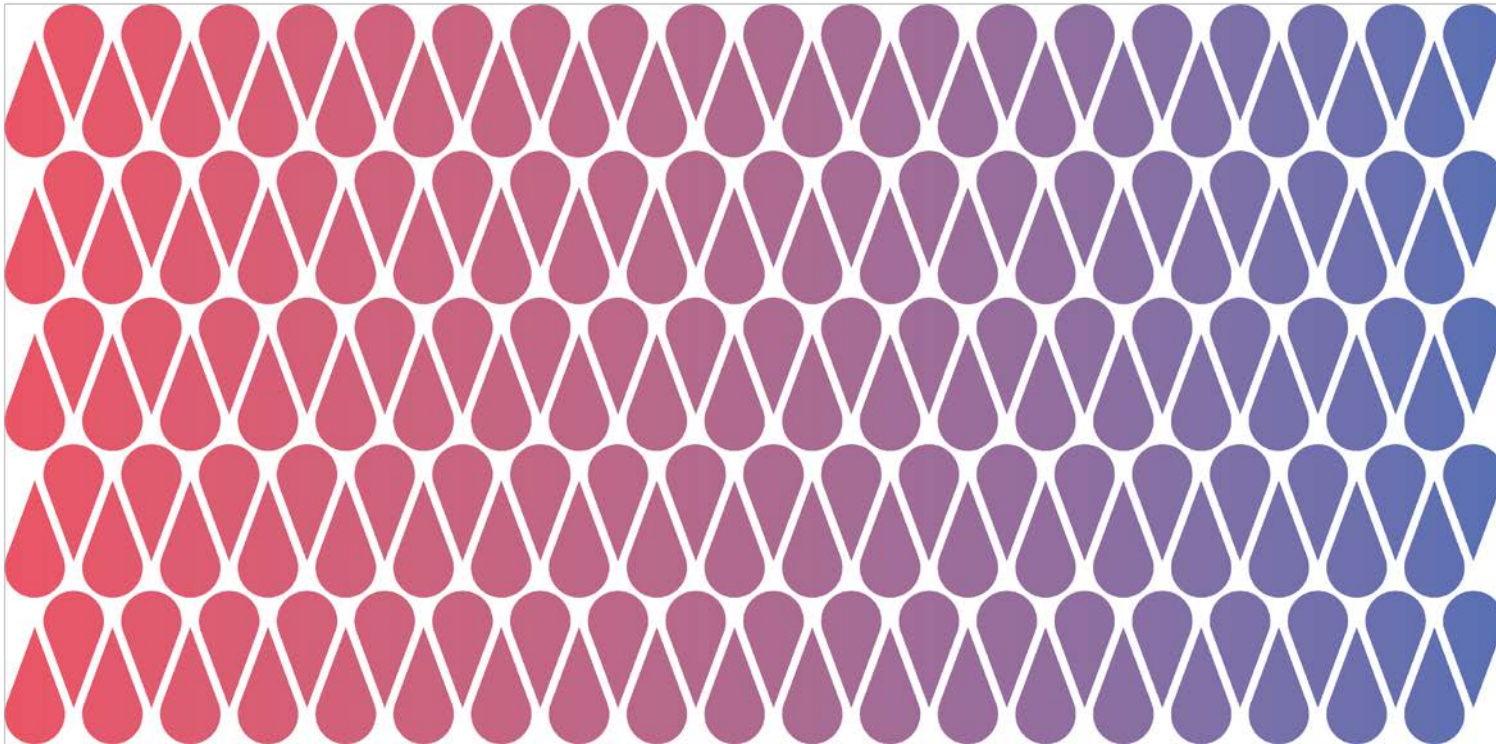
27 membres 

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

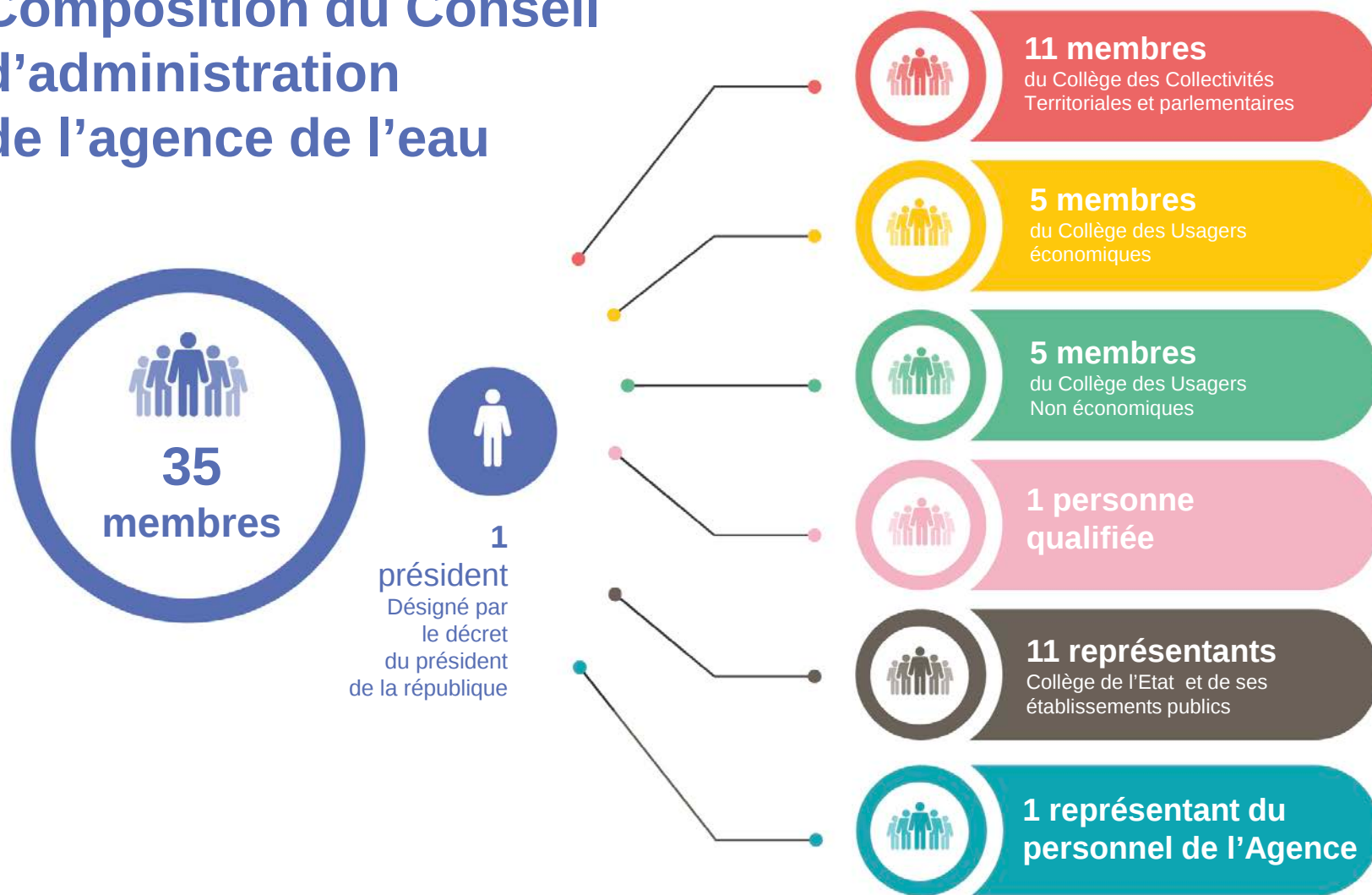
Le rôle de Comité de Bassin

- Organiser la **concertation** et la **solidarité** à l'échelle du bassin
- Élaborer et suivre la mise en œuvre du **cadre stratégique de la politique de l'eau** adaptée aux enjeux du bassin → le SDAGE
- Le décliner en **stratégies d'action**, à l'échelle du bassin, en s'adaptant aux territoires
- Définir les **grandes orientations et les équilibres financiers du programme d'intervention** de l'agence de l'eau, en application de ces stratégies

L'exécutif : le conseil d'administration



Composition du Conseil d'administration de l'agence de l'eau



Collège usagers non économiques :
5 membres dont un représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique; un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement; un représentant d'une association nationale de consommateurs

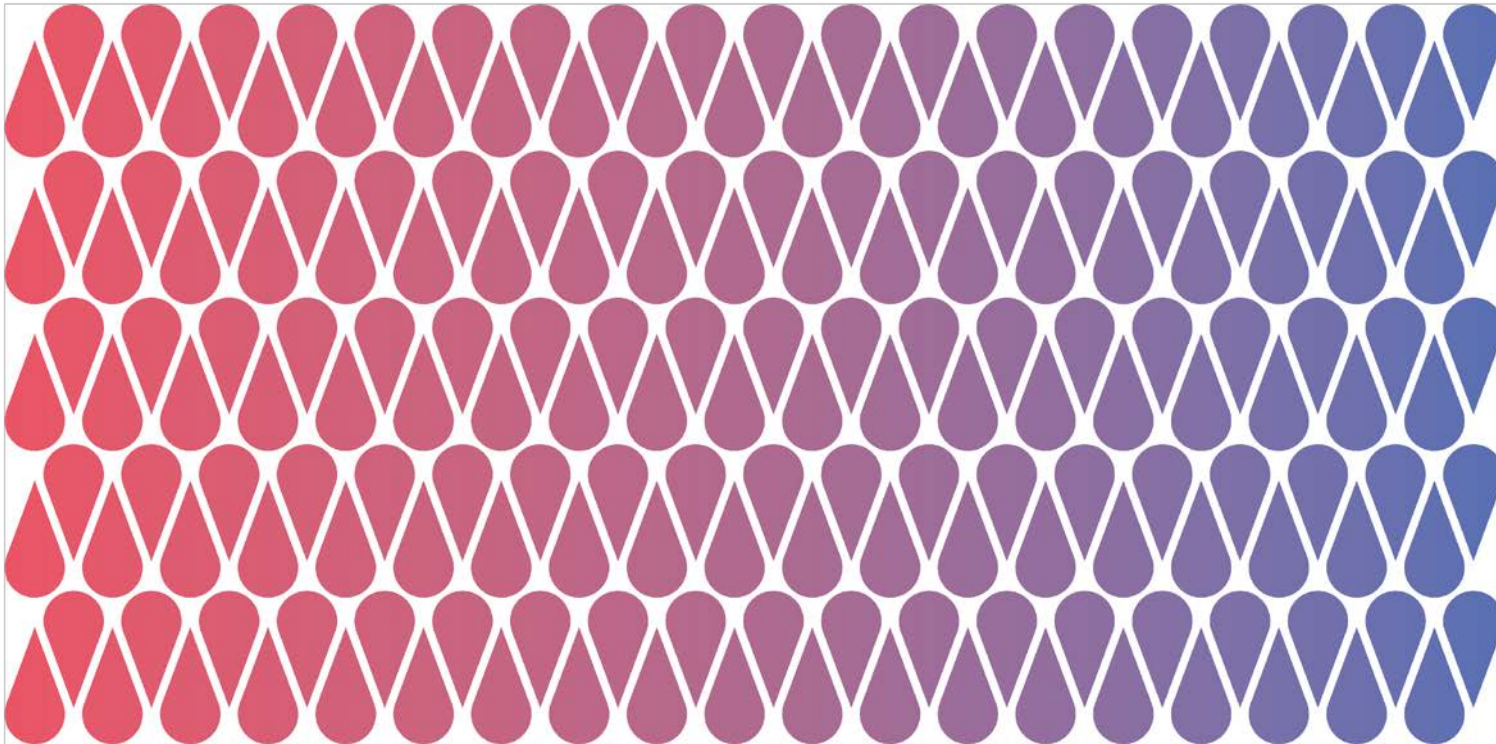
Collège usagers économiques :
5 membres dont un représentant des professions agricoles ; Un représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ; Un représentant des professions industrielles

Sont associés les présidents des commissions planification, commissions / groupes techniques Industrie, Agriculture, Usagers Domestiques et Milieux Naturels

Le rôle du conseil d'administration

- Élaborer le **programme d'intervention** de l'agence de l'eau (les modalités d'intervention, les redevances)
- **Décider des aides** apportées par l'Agence dans le cadre de ce programme
- **Suivre et évaluer** la mise en œuvre du programme

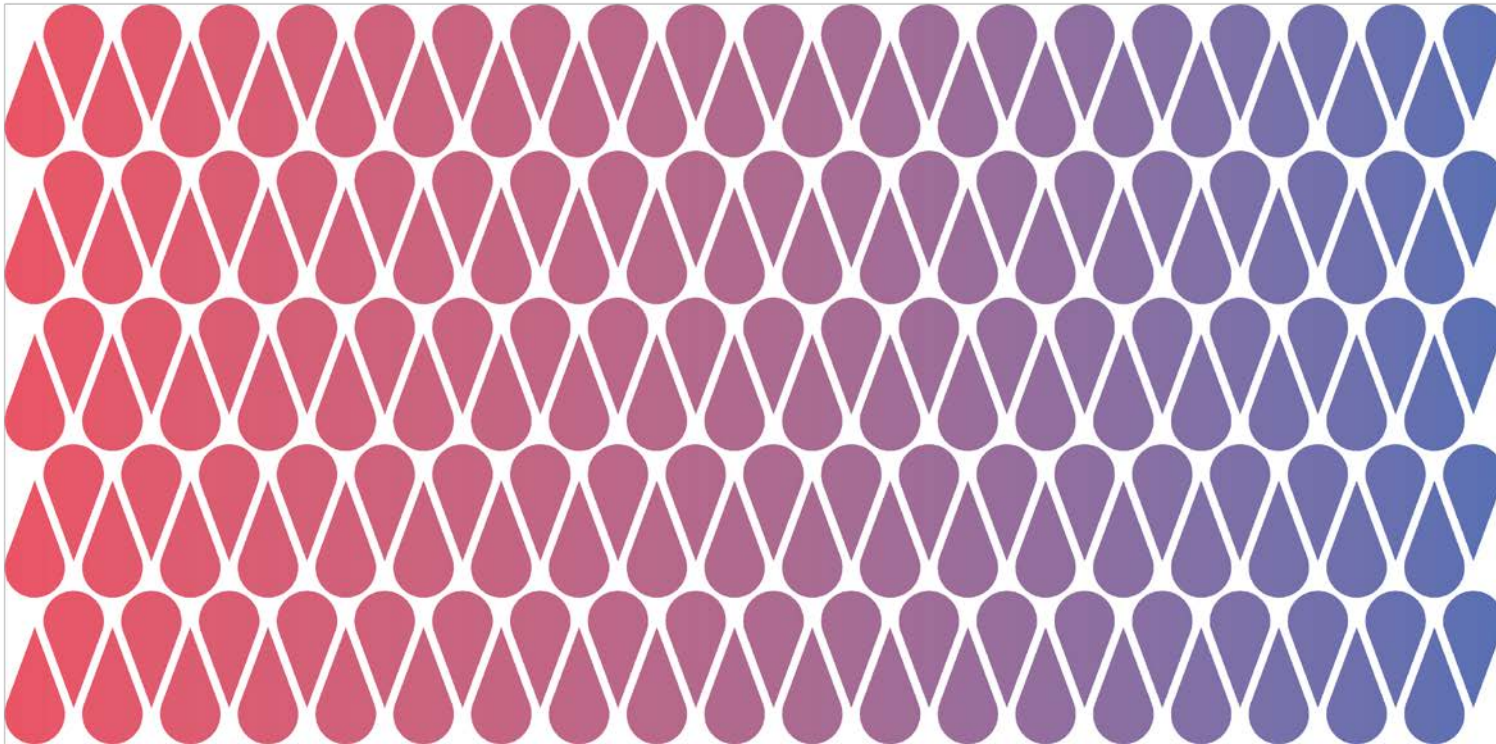
L'appui scientifique : le conseil scientifique



Le rôle du conseil scientifique

- rend des avis sur les enjeux et questionnements scientifiques relatifs aux orientations de long terme et aux grands projets envisagés dans le bassin dans le domaine de l'eau.
- éclaire les décisions des membres du comité de bassin
- Réalise la veille sur l'état des connaissances scientifiques et techniques
- contribue à l'évaluation des politiques et actions menées par l'Agence

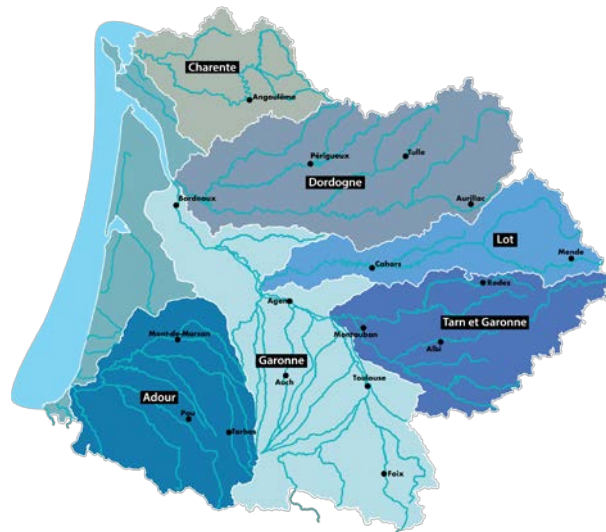
L'outil technique de mise en œuvre : l'agence de l'eau



L'agence de l'eau dans les territoires

Acteur de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes de l'eau, l'agence de l'eau :

- Capitalise **l'expertise**, la **connaissance** et les **données** sur l'eau
- Contribue à la **planification** des actions à la **bonne échelle** de territoire,
- **apporte** des moyens de financement **sur les territoires**



3 délégations

5 sites

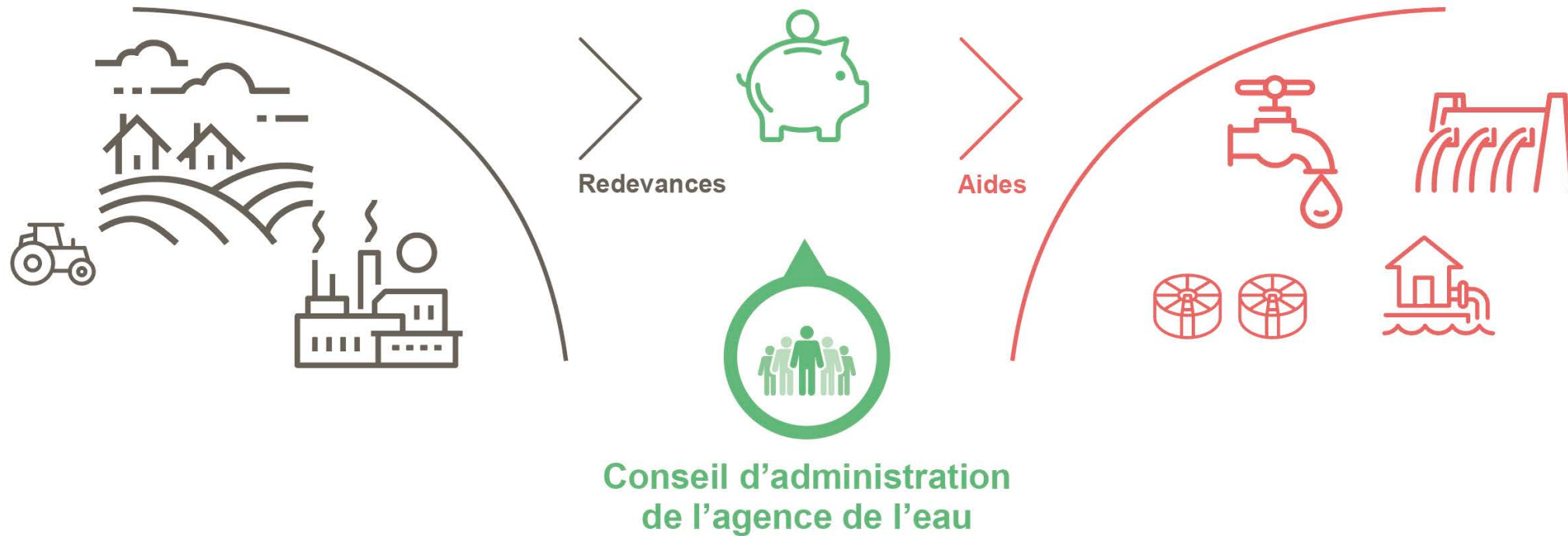
Une approche transversale

- Contribuer à l'atteinte du bon état de toutes les eaux du bassin.
- Rechercher l'équilibre entre les ressources et les utilisations de l'eau.



Une approche solidaire

Système solidaire de redistribution de redevances perçues sur les usages de l'eau sous forme d'aides à des projets en faveur des ressources en eau : « l'eau paie l'eau »





Nous contacter :

